

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ORDRE DU JOUR

de la rencontre du 2 février 2016
19 h 00 à la salle des commissaires

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 01 décembre 2015;
4. Présentation de Mme Anne-Frédérique Karsenti des changements au secondaire.
5. Présentation de l'organisation des services à la CSRN;
6. Informations diverses;
7. Questions diverses;
10.1 _____
10.2 _____
8. Courrier;
9. Date de la prochaine rencontre : 5 avril 2015;
10. Levée de l'assemblée.